

sacrifice jusqu'à souhaiter d'être remplacé à la prochaine élection par une femme; mais j'oserai dire que plusieurs d'entre nous ne regretteraient pas de voir pareille chose arriver à nos voisins immédiats.

Je sais que dans le débat sur l'adresse un député jouit d'une assez grande latitude, et peut, s'il le juge à propos, discuter une grande variété de sujets, même s'ils ne sont pas intimement liés avec le discours du trône; mais je suppose que pour donner au débat son caractère véritable, il est sage et il convient de tenir compte dans une certaine mesure des observations de mes prédécesseurs. J'ai l'impression, et je ne crois pas être le seul, que parmi nos nouveaux collègues siégeant à notre gauche, il y en a un grand nombre qui feraient honneur à n'importe quelle grande assemblée délibérante de notre pays. J'ai écouté avec beaucoup de satisfaction certains discours provenant de leur groupe et qui, au point de vue de la clarté et de la pureté de diction et aussi de la compréhension, suivant leur sens des sujets traités, étaient vraiment excellents. Toutefois, je ne peux pas les féliciter aussi sincèrement de certains des principes qu'ils ont si vigoureusement exposés à la Chambre. Je suis tenté de signaler l'exemple cité par l'honorable et très éloquent député de Swift-Current (M. Lewis). Il commentait d'une façon plutôt spirituelle une remarque faite par l'honorable député de St-John-et-Albert (M. Baxter) hier, au sujet d'une brochure électorale publiée par le parti ministériel, et dans laquelle le parti promettait, s'il arrivait au pouvoir, de diminuer les droits sur les chaussures. Je dois avouer que j'ai été assez étonné d'apprendre que l'honorable député de Swift-Current, qui a une si nombreuse famille, était en mesure de pourvoir si généreusement à ses besoins.

Je crois en effet que cet impôt du revenu a dû augmenter considérablement les fonds publics, l'an dernier, s'il a mis en pratique le plan qu'il y décrit, car je vois que la baisse du prix des chaussures entrevue dans cette brochure, mentionnée par l'honorable député de St-John-et-Albert s'est calculée à environ 5 p. 100. L'honorable député de Swift-Current a informé la Chambre que l'économie qu'il pourrait faire pour sa famille s'élèverait, dans ces conditions, à \$300 par année. Ce qui voudrait dire qu'il importe pour l'usage de sa famille pour environ \$6,000 de vêtements, par année. Etant donné ce qu'il nous dit lui-même, des conditions financières et autres dans cette partie du pays, cela n'établit pas beaucoup son argument.

Je désirerais aussi m'arrêter brièvement aux remarques faites cette après-midi par l'honorable ministre de la Justice (sir Lomer Gouin). Je dois dire tout d'abord que je n'entre dans la discussion par aucun motif de ressentiment à cause du résultat des élections qui ont eu lieu le 6 décembre. Il n'y a pas la moindre amertume dans la critique que je dois faire de certaines déclarations de mon honorable ami. Je ne vois pas l'utilité de rebattre la vieille paille. Le peuple s'est prononcé de manière décisive et il n'y a pas à revenir sur son verdict, lequel, nous de la gauche, sommes disposés à accepter de bonne grâce. Mais je le répète, les remarques du ministre de la Justice cet après-midi indiquaient qu'il n'essayait pas d'aborder le sujet en discussion avec une entière franchise, pour m'exprimer avec autant de modération que possible.

Il s'est plaint que mon leader (M. Meighen), au début de ses remarques, lui avait attribué certaines de ses propres théories, d'abord quant à la revision du tarif que l'on devait attendre du Gouvernement actuel, et, ensuite, quant à la solution du très important problème des chemins de fer qu'on devait en attendre. Or, ce que le très honorable leader de l'opposition a dit à ce sujet est encore présent à la mémoire de tous ceux qui l'ont entendu il y a deux ou trois jours, et vous vous rappellerez, monsieur l'Orateur, que toutes les déclarations du ministre de la Justice faites à Montréal ou ailleurs, dont il s'est servi, ont été prises du texte même. Il n'y a eu ni conjecture ni insinuation, ni sous-entendu de sa part. Si cette déclaration n'avait pas été exacte, si la presse n'avait pas donné un compte rendu exact des paroles du ministre de la Justice, nous en aurions certainement entendu parler avant aujourd'hui.

Mais, de manière encore plus repréhensible, il me semble, l'honorable député, dans son premier discours en Chambre, a profité de l'occasion pour torturer le sens d'une déclaration du leader de l'opposition de manière à se donner raison, pensait-il, de l'accuser d'avoir parlé de manière à provoquer les passions du peuple de Québec contre les autres parties du pays, et à élargir la brèche qui pourrait déjà exister entre les deux grandes races en Canada. Connaissant parfaitement les sentiments, les convictions et les paroles de mon leader, je puis dire que personne en Chambre ou ailleurs, en ce pays, n'est plus complètement convaincu qu'il est du devoir des hommes publics canadiens de considérer la